

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2013

ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE DANS LE DOMAINE DE LA
SANTÉ - (N° 1336)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS23

présenté par
M. Véran, rapporteur

ARTICLE 3

A la fin de l'alinéa 80, substituer à la référence :

« L. 513-10-5 »,

la référence :

« L. 513-10-6 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rectification d'une erreur de référence.